Envoyé en préfecture le 15/02/2022 Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le

ID: 081-218101822-20220215-DELIB202216-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session

MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU lundi 7 février 2022

ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

- Afférents 19

ercice: 19

- En Exercice: 19 - Présents: 16

- Ayant pris part: 18

Date de convocation 31/01/2022

Date d'affichage 31/01/2022 Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 7 février à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal,

ROLLAND; M. Jean MARTINEZ; M; Didier COMBES; M. Jean-Pierre LESCURE; Mme Marie Line CLUZEL; Mme Dominique GODOT-RAMADE; M. Jean-Marie BRU; M. Daniel CAMP; Mme Héléna POLDERVAART; Mme Aline COUTAREL; Melle Gaëlle POUSTOMIS; M Alain JAMMES; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

<u>Excusés représentés</u>: Mme Mélanie BOCCALON représentée par Monsieur Jean François COMBELLE et Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par Madame Dominique GODOT RAMADE

Excusé: Mme Pauline MARCOU MADER.

Monsieur CAMP Daniel a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-16: Approbation du compte administratif 2021 budget principal « Commune »

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Madame Marie-Claude ROBERT, 2ème Adjointe au Maire en charge des finances, expose au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal « Commune » :

| Sections | <u>Dépenses</u> | Recettes | <u>Résultats</u> |
|---------------------------|-----------------|----------------|------------------|
| Section de fonctionnement | 1 515 268.03 € | 1 950 175.90 € | 434 907.87€ |
| Section d'investissement | 1 096 691.25 € | 954 285.93 € | -142 405.32€ |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (17 voix pour et 1 abstention), approuve le Compte Administratif 2021 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU